

Grande salle de Villars



Propriétaire :	COMMUNE D'OLLON		
Réservation :	Service technique	Tél.	024 499 01 35
Concierge :	M. Arment AHMETI	Tél.	079 279 16 36
Remplaçant :	M. Olivier MURISIER	Tél.	079 133 05 23
Tarif de location :	1 jour Fr. 350.- , les journées supplémentaires seront facturées Fr. 300.-		
Remise des clés :	Les clés sont à retirer suffisamment à l'avance auprès du concierge contre une caution de Fr. 100.-		
Equipement :	Cuisine professionnelle avec steamer Frigo avec tiroirs réfrigérants Sonorisation, éclairage et écran (location Fr. 20.-)		
Vaisselle :	180 couverts, compris dans le prix de la location, par contre, la casse sera facturée en sus.		
Mobilier :	350 chaises, 30 tables (80 cm x 180cm.). Les chaises sont empilées par 10 pièces. Interdiction d'utiliser le mobilier hors de la salle.		
Rangement :	Mise en place et remise en ordre par l'utilisateur de la salle. Etat de lieux et contrôles effectués par le concierge. Les caisses de boissons et autres denrées doivent être débarrassées.		
WC	WC hommes et dames / handicapés.		
Nettoyage	Doit être terminé au plus tard pour 8h00 le lendemain de la location (balayage intérieur, nettoyage de la cuisine et des WC). Merci de trier vos déchets. En cas de non-respect de ces règles, en plus de la location, les heures effectives passées pour remettre en ordre la surface louée seront déduites de la caution et/ou seront facturées en sus. Tarif Fr. 50.- de l'heure.		
Sacs à poubelle	Dès le 1 ^{er} janvier 2014, suite à l'introduction de la taxe au sac, vous devez vous munir de sacs à poubelle officiels de couleur blanche , pour l'évacuation des déchets inhérents à l'utilisation de ce local. Toute infraction constatée fera l'objet d'une amende de Fr. 200. – par cas. A noter que vous pouvez vous procurer ces derniers aux Office postaux et dans différents commerces de la Commune et grandes surfaces de la région.		
Capacité	Convient pour des banquets de 100 à 200 personnes, pour des conférences. Lors de spectacles ou de soirées, le nombre de places assises ne devra en aucun cas dépasser 270 unités, ceci pour des raisons de sécurité.		
Stationnement	Le stationnement de véhicules devant la sortie du local du feu, située au rez inférieur côté patinoire, est strictement interdit en dehors des places marquées, car un axe de circulation permettant le passage des véhicules prioritaires doit absolument rester libre. Pour rappel, la place du Rendez-vous n'est qu'à quelques minutes à pied de la grande salle.		
Interdiction de fumer	Suite à l'entrée en vigueur de la loi vaudoise du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, nous vous informons que tous les locaux communaux sont concernés par cette mesure, qui est donc applicable sans possibilité de dérogation. Tout contrevenant s'exposera à des sanctions administratives.		
Fumigènes	L'utilisation de fumigènes est strictement interdite dans les locaux, en raison des détecteurs de fumée et également pour des raisons de sécurité.		

La Municipalité 

Mis à jour le 19 février 2026

LOCATION UNIQUEMENT AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'OLLON ET A SES SOCIETES LOCALES